



Aix en Provence le 8 décembre 2024

Madame le maire,

En septembre dernier, le CIQ a constaté à regret un changement substantiel dans les travaux du parking prévu dans la plaine nature puisque le revêtement initialement prévu en stabilisé (mélange de graviers, de sables et de liants) a été modifié pour être remplacé par deux couches de macadam (d'abord noir puis orangé sans doute pour en améliorer le design) et sans qu'aucune information n'ait été donnée à ce sujet.

Mis devant le fait accompli, le CIQ a réagi de manière humoristique en publiant un article sur notre site intitulé « Des parkings à l'ancienne imperméabilisés ». Nous avons compris que les impératifs liés à la présence des manèges lors de la foire annuelle expliquaient ce changement de programme et nous avons renoncé à vous écrire à ce sujet.

Ce qui nous conduit à vous écrire aujourd'hui, c'est le document émanant de la mairie joint au message de la ville annonçant l'ouverture du nouveau parking le 29 novembre (cf. annexe jointe). Ce document qui date du 30 janvier 2024 avec une dernière mise à jour au 18 septembre et qui fait la promotion de la plaine nature et notamment de l'espace parking décrit une réalité différente de ce que tout aixois peut observer. Il est en effet précisé que « *le projet de la*

*plaine des sports prévoit la création de plus de 550 places de stationnement pour les visiteurs sur **un sol desimperméabilisé**. Toutefois, afin de limiter l'artificialisation des sols, les arbres déjà présents ont été préservés autant que possible. Un écologue et un paysagiste ont travaillé en étroite collaboration pour déplacer 30 arbres et en planter 75 autres, accompagné de haies d'arbustes...**Le résultat final entend favoriser une plus grande biodiversité sur le site** »* S'il y a bien eu plantation d'arbres et de haies, la désimperméabilisation du site et la plus grande biodiversité attendue ne sont visiblement pas au rendez vous. Nous vous suggérons donc d'ajuster les plaquettes d'information de la ville à la réalité que tout un chacun peut constater.

Le CIQ ne peut que regretter que les dispositions législatives prévues par la loi Climat et résilience du 22 août 2022 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les parcs de stationnement neufs et pour les parcs de stationnement existants à l'occasion de leur rénovation lourde et qui prévoient d'intégrer, sur au moins la moitié de leur surface au sol, des dispositifs favorisant la perméabilité et l'infiltration ou l'évaporation des eaux pluviales ainsi qu'un dispositif d'ombrage (notamment grâce à des arbres) n'ait pas été mis en place.

Le CIQ souhaite que, pour la suite des opérations de la plaine nature notamment la piste cyclable birectionnelle et le bâtiment d'accueil, les échanges avec les responsables municipaux soient facilités et ne nous placent plus dans des situations impossibles à justifier.

En espérant que vous serez sensible à ce courrier, je vous prie d'agréer, madame le maire, mes meilleures salutations.



Michel Braunstein